

Genre du véhicule Chariot de travail (véhicule spécial) *)	Marque de fabrique A T L A S	Type AB 1102 D	Fiche d'homologation N° CH 5040 12
--	---------------------------------	-------------------	---------------------------------------

Constructeur H. WEYHAUSEN KG, Maschinenfabrik, D-2870 Delmenhorst
 Identification sur la plaquette du constructeur "AB 1102 D"
préfixe au No du châssis " 110 M "
 Plaquette constructeur sur carénage, à droite, à l'avant sur la tourelle
 N° du châssis à droite, à l'avant, latéralement sur le longeron, derrière l'essieu avant
 Identification du moteur "F3L 912" plaquette d'origine non visible; l'importateur monte plaquette compl. en haut sur la soufflerie
 Importateur principal AIMSA, 8153 Rümlang + AIMSA, 1211 Genève 26
 Véhicule homologué 110 M 24 143

Châssis		Moteur	
Nombre d'essieux <u>2</u>	Nombre de roues <u>4</u>	Marque <u>DEUTZ</u>	Type <u>F3L 912</u>
Direction <u>hydrostatique, avec assistance hydraulique</u>		Construction <u>en ligne</u>	Temps <u>4</u>
Transmission <u>hydrostatique, avec boîte complémentaire méc.</u>		Carburant <u>D</u>	Position <u>arrière</u>
Nombre de vitesses <u>2</u>	Entraînement <u>toutes roues</u>	Refroidissement <u>air</u>	Nombre cylindres <u>3</u>
Frein de service <u>air comprimé/hydraulique, air comprimé= 1 circuit hydraulique = 2 circuits, à expansion interne, sur toutes les roues</u>		Alésage <u>100</u>	Course <u>120</u>
Frein auxiliaire <u>(à ressort, progressif, à expansion interne, s.l'arbre à cardan; pression de service par réservoir frein de service; libération de secours par réservoir séparé; desserrage mécanique par vis au cylindre **)</u>		Cylindrée <u>2826</u>	CV-impôt <u>14,39</u>
Frein d'arrêt <u>(desserrage mécanique par vis au cylindre **)</u>		Puissance en kW CV <u>38 52 DIN</u>	à t/min <u>2300</u>
Contrôle 2 circuits <u>**</u>		Bruit à l'arrêt <u>73</u> dB/A	à t/min <u>1725</u> x)
		Silencieux <u>1= 740x180x120 mm</u>	
		Mesure des gaz <u>Bacharach = 4,0</u>	x)
		Déparasitage <u>-</u>	

Carrosserie	<u>excavatrice</u>	Poids	avant	arrière	total
Nombre de portes <u>1 +)</u>	Indic. vitesse <u>-</u>	Poids à vide <u>4150</u>	<u>4150</u>	<u>3250</u>	<u>7400</u>
Ceintures sécurité	Rétroviseurs <u>++)</u> <u>gauche/droite</u>	Charge utile			<u>-</u>
Cale <u>1/280x190x150 mm</u>	Attelage <u>-</u>	Poids total			<u>7400</u>
Antivol <u>-</u>		Garantie fabr.			<u>6000</u>
Nombre de places <u>1</u>	av. centre ar.	Dimens. pneus <u>12,5-18</u>	<u>12,5-18</u>		(Variantes
Dimensions	intérieur extérieur	Ply/bars <u>10 / 3,0</u>	<u>10 / 3,0</u>		vcir
Longueur	<u>6300</u> Empattements <u>2400</u>	Charge <u>5400</u>	<u>5400</u>		remarques)
Largeur	<u>2300</u> Essieu double av. ar.	pour V max <u>20</u>	<u>20</u>		
Hauteur	<u>3160</u> Voie av. ar.				
Porte à faux	lat. Voies av. ar.				
	av. <u>3150</u> ar. <u>750</u> Braquage ø g <u>12300</u> d <u>12100</u>				
Distance volant - vers l'avant du véhicule -	<u>4050 *</u>				

Garantie poids remorquable avec frein _____
 Garantie poids remorquable sans frein _____
 Garantie poids de l'ensemble _____
 Poids remorquable teste _____
 Vitesse maximale selon le constructeur 20 km/h
 Vitesse maximale testée à 2400 t/min au moteur 20 km/h

Équipement	§) M (E)	
Feux de route	M (E)	
Feux de croisement	M (E)	
Feux de position	A (E) dans M	
Feux rouges	R-SI (E)	
Feux stop	R-SI (E)	
Clignoteurs	av AV= 4 (E)	ar 2a (E)
Catadiopres	av 2+2= I (E)	ar 2+2= I (E)
Feux de gabarit	av 2+1= A (E)	ar R (E)
Feux complémentaires	-	
Eclairage plaque	-	
Essuie-glace	1/balai (dégivreur) avec/sans lave-glace	
Avertisseurs	HELLA 001 778	
	ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail (véhicule spécial)		
Marque et type	A T L A S AB 1102 D		
Homologation	CH 5040 12		
N°	5040 12		
Carrosserie	excavatrice		
Places	total 1	avant	
Poids à vide	7400	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	14,39
Poids total	7400	Cylindree	2826

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- x) Ces données sont indiquées sur la fiche des émissions.
- *) Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant du véhicule = 4050 mm.
- **) Contrôle 2 circuits : partie air comprimé = manomètre;
partie hydraulique = 1 indicateur de pression par cylindre;
la lampe-témoin bleue doit s'allumer lorsque le frein est actionné;
les câbles du chariot et de la tourelle doivent être branchés lors de courses.
- +) Sortie de secours : un marteau est exigé lorsque le pare-brise ne peut être ouvert.
- ++) Rayon de visibilité de 12 m: bouché partiellement à droite par le bras de l'excavatrice; 1 miroir complémentaire est exigé à droite (215 x 175 mm convexe).
- §) Équipement : la partie carénage de la tourelle, à l'avant à droite est modifiée par l'importateur pour respecter la symétrie des feux de route, de croisement et de position;
les catadiopres arrière sur le chariot sont montés selon les prescriptions;
la distance depuis l'avant des clignoteurs latéraux est admise pour raisons techniques.

Inscription dans l'annexe au permis de circulation et conditions pour l'autorisation spéciale, voir fiche complémentaire I.

Chariot de travail
(véhicule spécial)

A T L A S

AB 1102 D

CH 5040 12

Fiche complémentaire

I

Inscription dans le permis de circulation:

- 100 - le conducteur doit être porteur de l'annexe au permis de circulation;
- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;
- 104 - 1 miroir supplémentaire est obligatoire à droite, latéralement;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir: de chaque côté du bras de l'excavatrice;
- 138 - protection : sur l'arête inférieure de la lame niveleuse;
- 141 - assurer : la tourelle, la flèche avec tube d'appui de 2000 mm, le levier de la commande hydraulique de gauche, dans la cabine doit être rabattu vers l'arrière;
- 160 - monter avant la course : les feux prescrits, les clignoteurs, catadioptres, 1 feu de gabarit à l'avant sur la flèche; le contrôle 2-circuits doit être branché pour les courses (les câbles du chariot et de la tourelle);

Conditions pour l'autorisation spéciale:

- 14 - les manoeuvres difficiles doivent être surveillées par une personne auxiliaire; de jour et par bonne visibilité 2 miroirs d'angles montés à l'avant suffisent (dimension minimale 300 cm²).